



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Octobre 2019

Etaients présents : Mmes METEAU Delphine, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Excusés : Mmes BOUTET Christine (Pouvoir à Mr THEBAULT André), PEPIN Christelle (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), RAVARD Alexandra (Pouvoir à Mr VALADE David), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PAIRAUD Guillaume

Secrétaire : Mr LELAURE Nicolas

Votants : 14

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 9 septembre 2019

SAUR : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

M. le Maire propose une reconduction des tarifs pour 2020, sans augmentation.

Le conseil émet un vote favorable (12 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre).

Taxe d'aménagement et abri de jardin 2020

Mr Le Maire informe que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, le Conseil Municipal du 10 octobre 2014 (2014-10-03) a délibéré pour une exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable et a décidé le maintien sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration et le maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1%.

Proposition modification emplacements d'affichage

Mr le Maire informe que la Préfecture de La Vendée a informé la Municipalité de la possibilité de modifier les emplacements d'affichage pour les élections, de toute évidence suite à de nombreuses remontées des mairies concernant les problématiques d'affichage des précédentes élections. Il rappelle le caractère obligatoire d'emplacements d'affichage simplement à côté de bureaux de vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré maintient uniquement l'emplacement d'affichage au Bourg pour les élections.

Concernant l'affichage de La Porte de L'Ile, la niche dans le mur va être conservée suite à l'accord verbal avec les nouveaux propriétaires. Mr Claude AUDOUIT va se rendre sur place afin d'évaluer la teneur des travaux pour une remise en état du mur, ne devant plus recevoir aucun affichage.

CCVSA : Convention participation financière étude transfert compétence assainissement

Mr Le Maire informe que la CCVSA ne disposant pas de l'intégralité de la compétence « assainissement et eau », elle a fait appel à un cabinet afin d'établir une étude. Lors du dernier conseil de communauté, le principe de financement de l'étude a été validé. Pour la commune de St Pierre Le Vieux, la participation financière s'élève à 2 201 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré a validé la somme de 2 201 € pour les frais d'études au transfert de la compétence assainissement collectif et eaux pluviales à la CCVSA (12 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre).

Budget Commune : DM participation financière étude transfert compétence assainissement

Mr Le Maire explique que suite à la validation de la convention de participation financière de l'étude pour le transfert de la compétence assainissement à la CCVSA, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits sur le budget commune. Cette dépense d'un montant de 2 201 € a été soustraite de l'opération sentier pédestre (13 voix pour – 1 abstention).

CCVSA : Avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020

Mr Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 conclu entre la CCVSA et les communes membres de l'intercommunalité et le Département va être

mis en place. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 (6 voix pour – 5 abstention – 3 voix contre).

Proposition déplacement abri bus du lieu-dit Le Pontreau vers Le Chail

Mr le Maire fait part de la demande d'une administré souhaitant l'installation d'un abri bus suite à la création du point d'arrêt de bus pour ses enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la pose d'un abri bus et de prendre contact avec la Région afin de savoir s'il existe des subventions ainsi que de conclure une convention avec la propriétaire pour la pose de l'abri sur le domaine privé à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Proposition déclassement passage communal Chalais

Mr Le Maire rappelle que des administrés souhaitent acquérir pour des raisons de facilités d'entretien le passage communal très peu usité longeant leurs propriétés. Il rappelle qu'un sondage a été réalisé auprès des administrés jouxtant cette parcelle et qu'à ce jour il n'y a pas eu de retour négatif.

Mr Le Maire précise qu'après renseignements pris auprès du notaire Me SICLON de MAILLEZAIS, il est nécessaire de déclasser ledit chemin du domaine public vers le domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le déclassement du passage communal du domaine public en domaine privé (8 voix pour – 3 abstentions – 3 voix contre).

Proposition prix de vente passage communal Chalais

Le conseil municipal ayant accepté de déclasser le passage communal du domaine public en domaine privé, Mr Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de cession de ce dernier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que les frais notaires + géomètre seront à la charge des acquéreurs et suite à diverses propositions, propose la cession à 20 € le m² (7 voix pour – 3 abstentions – 4 voix contre).

Point situation boulangerie

Mr Le Maire rappelle qu'il avait été évoqué en séance de juillet 2019 une inquiétude sur le devenir du commerce (peu de marchandises, trop peu d'ouverture du magasin) et avait alerté les gérants par courrier le 9 juillet 2019 de l'inquiétude des membres du Conseil Municipal. Il informe que Mme COIRIER l'a averti verbalement de son souhait de ne pas reconduire le bail en 2020 et de la fermeture dès ce mois d'octobre.

Il informe qu'il a aussi reçu un commercial pour l'étude de l'installation de 2 machines à pains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (11 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre), souhaite qu'il soit fait 2 propositions aux boulangers de Maillé :

- Stopper le bail dès le 31 octobre afin de récupérer les clefs et faire un état des lieux pour faire visiter les locaux à d'éventuels repreneurs (une négociation est en cours).
- Leur proposer de libérer les locaux au 31/10/19 mais de conserver le remplissage de la machine à pains jusqu'au 31/12/19 pour 10 €/mois pour chacun des deux mois de l'année civile restant.

Questions et informations diverses

Mr THEBAULT André fait un bilan la commission voirie du 21/09/19.

Mr Le Maire informe :

- que la municipalité de VIX sollicite le prêt du tivolì de la commune pour leur marché de Noël le 15/12/19 mais celui-ci étant endommagé, une réponse négative va leur être apportée.
- que les dossiers fissures (catastrophes naturelles) peuvent être déposés en mairie jusqu'au 31/03/2020
- que la limitation de vitesse au lieu-dit Le Peu est en cours de réflexion à l'Agence routière avec prise en compte des propositions émises lors de la réunion de concertation avec les administrés du secteur géographique.
- que le comité de suivi éolien a été réuni, le dossier va être remis en Préfecture, une réponse est attendue aux alentours de novembre 2020

- que, suite à un courrier des services préfectoraux, une nouvelle demande va être transmise aux propriétaires pour l'acquisition ou location d'une partie de la parcelle en vue de réaliser un parking pour l'aire de loisirs « Yvon Thibaudeau »
- qu'un courrier va être transmis au maçon ayant réalisé les travaux de la salle des fêtes pour remise en état des malfaçons. Le rapport de l'huissier est toujours en attente.
- qu'un point financier a été réalisé avec le receveur municipal
- que le sénateur Bruno RETAILLEAU sera présent vendredi 25 octobre à partir de 14h15 à la petite salle de réunion
- que les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11 h à la salle des fêtes

Mr Claude AUDOUIT informe

- que les lierres de la salle de l'Amicale laïque empiètent sur le trottoir. L'Amicale va faire le nécessaire prochainement.
- que la haie à l'entrée de Souil en venant de Fontenay Le Comte empêche la visibilité du panneau. Un courrier va être transmis au propriétaire de la haie.

Mr David MOINARD demande si la prestation de l'entretien des espaces verts par une entreprise extérieure est toujours d'actualité, la CCVSA ne réalisant plus cette prestation. En cours de réflexion : c'est effectivement une solution à envisager.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu sur la Place des Anciens Combattants à 11h30. Rassemblement à 11h15.

Prochain conseil municipal : lundi 28 octobre 2019 à 19h15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 25 octobre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 22 octobre 2019

Le Maire,
Christian HENRIET



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Pierre-le-Vieux, Vendée. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX' and '85420 VENDÉE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.